



Avec le soutien de



Vote électronique exclusivement

Tous les porteurs de parts (détenant des actions Orange dans le PEG) votent, à raison de 1 part = 1 voix

Scrutin de liste à la proportionnelle à la plus forte moyenne.

Chaque liste est composée de 16 candidats (8 titulaires, 8 suppléant-e-s).

Un seul tour

Du lundi
6 mars 2017
9h00
au mercredi
15 mars 2017
14h00

Élection du Conseil de Surveillance Cap'Orange 2017

Soyons maîtres de notre destin !

Dans une période très incertaine où des signaux successifs indiquent que l'État se désengagera probablement du capital d'Orange, ce qui influera sur la gouvernance de notre entreprise, **nous voulons permettre aux personnels actionnaires de peser dans le débat.**

L'élection du Conseil de Surveillance du fonds Cap'Orange, qui possède 4,97% du capital de notre entreprise et pèse environ 11% des suffrages exprimés en Assemblée Générale des Actionnaires d'Orange, revêt une importance toute particulière.

Le fonds Cap'Orange et son Conseil de Surveillance

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le nouveau fonds Cap'Orange rassemble, en **4 compartiments**, **toutes les actions Orange détenues par les personnels au sein du Plan Épargne Groupe (PEG)**. Il s'agit d'une fusion des fonds Orange Actions et Cap'Orange, soit au total **132 millions de parts pour 1,9 milliard d'euros**, détenues par 121 000 porteurs salariés, anciens salariés et retraités du Groupe Orange.

Le Conseil de Surveillance :

- contrôle la gestion et les comptes, confiés à Amundi et décide des modifications essentielles de la vie du fonds (gouvernance, règlement du fonds...)
- composé d'actions Orange, il exerce les prérogatives associées à la détention d'actions :
Vote des résolutions à l'Assemblée Générale des Actionnaires (AG),

Proposition de résolutions ou de points à l'ordre du jour de l'AG,

Désignation des candidats proposés à l'AG pour **représenter les personnels actionnaires au Conseil d'Administration d'Orange.**

Le mandat du Conseil de Surveillance est de 3 ans, d'avril 2017 à avril 2020 inclus.

L'actionnariat salariés : un vrai pouvoir, à prendre et à défendre

Lorsqu'il s'agit de valider des décisions clefs, les droits de vote détenus par les personnels prennent toute leur importance.

Si Orange devait procéder à une fusion-acquisition par échange d'actions (Bouygues Telecom, Canal+, Telecom Italia...), la majorité des 2/3 sera requise en Assemblée Générale des actionnaires. Peser 11% des suffrages exprimés peut alors faire la différence.

Rendre les Conseils de Surveillance aux représentants des personnels

La CFE-CGC Orange & l'ADEAS se battent depuis 2011 pour obtenir l'application des règles de gouvernance des fonds définies par la directive européenne du 11 juillet 2007 sur le **droit des actionnaires** (2007/36/CE) et les **recommandations de l'AMF** (Autorité des Marchés Financiers).

En 2015, pour la première fois dans l'histoire du Groupe, vous avez ainsi pu choisir vos représentants dans le Conseil de Surveillance du fonds Cap'Orange, **donnant 45% des suffrages à la liste CFE-CGC soutenue par l'ADEAS.**

Cette année, votre vote est encore plus important : **toutes** les actions détenues par les personnels (actuels, anciens et retraités) d'Orange dans le PEG sont désormais rassemblées dans le fonds Cap'Orange.

Baisser le dividende pour assurer la pérennité d'Orange

La baisse du dividende, demandée par **la CFE-CGC & l'ADEAS** depuis 2008, s'imposait pour préserver les capacités d'investissement de l'entreprise et l'emploi. En 2012, à l'initiative de la CFE-CGC, le fonds Orange Actions a proposé une **résolution alternative** à celle du Conseil d'Administration sur le montant du dividende (**1 € par action au lieu de 1,40 € au titre de l'exercice 2011**).

Depuis, le dividende est passé à 0,80 € par action pour l'exercice 2012, **puis à 0,60 € pour l'exercice 2014**, dans un contexte de forte dégradation des résultats, liée à l'introduction du 4^{ème} opérateur mobile.

Alors qu'en 2015 le résultat net par action est redevenu significativement supérieur au dividende versé (ce qui permet notamment de financer nos lourds investissements dans la fibre et la 4G sans aggraver notre endette-

ment), il ne faut pas relâcher la pression : la Direction envisage de **relever le niveau du dividende. Nous nous y opposerons fermement.**

Obtenir les droits de vote doubles

Dès la promulgation de la **Loi Florange en 2014**, vos représentants CFE-CGC ont demandé l'application des droits de vote doubles pour les titres Orange détenus par les personnels dans le PEG d'Orange, appliqués **dès l'AG 2016**.

Le vote du fonds Cap'Orange sur les résolutions présentées en AG des actionnaires représentera environ 11% des suffrages exprimés : **un poids conséquent pour peser sur des décisions clefs** ou s'opposer à d'éventuelles actions prédatrices à l'encontre d'Orange.

Demander l'application des lois de privatisation...

Lors de l'Offre Réservee aux Personnels (ORP) de 2007 Orange Success, la CFE-CGC a été la seule organisation à identifier que les modalités d'attribution des actions s'étaient faites **au profit des banques, au mépris des lois, et au détriment du personnel**. Elle a porté l'affaire devant le Conseil d'État, **qui lui a donné raison en novembre 2011**. Une première dans une entreprise du CAC40.

Si la Direction a considéré qu'il s'agissait d'un avertissement sans frais ne nécessitant aucun dédommagement des personnels lésés, les modalités d'attribution d'actions des ORP suivantes ont cependant été améliorées.

... et leur rétablissement

En octobre 2014, la CFE-CGC Orange & l'ADEAS ont **écrit au Ministère de l'Industrie** pour demander non seulement le rétablissement des droits du personnel lors des cessions du capital d'Orange par l'État, discrètement abrogés par ordonnance, mais aussi l'organisation d'une nouvelle ORP dans le cadre de la cession de capital de BPI France. Nous avons obtenu le soutien de la **confédération CFE-CGC et de plusieurs parlementaires**.

Enfin, **la Loi Macron** a réaffirmé l'obligation de réserver aux personnels et anciens personnels 10% des titres cédés par l'État lorsqu'il se désengage du capital de leur entreprise.

La CFE-CGC Orange & l'ADEAS ont tout mis en œuvre pour obtenir l'ORP liée aux cessions de BPI France... que l'entreprise a finalement remplacée, pour le même nombre d'actions, par l'ORP Cap'Orange 2016... pour s'éviter peut-être l'action en justice que nous étions déterminés à mener !

Atteindre 10% du capital...

Nous sommes attachés à ce que la promesse de notre PDG soit tenue, et militerons activement **pour que des ORP généreuses vous soient proposées chaque année**, pour atteindre au moins 10% du capital détenu par les personnels.

... sans créer de faux espoirs

La CFE-CGC s'est toujours montrée circonspecte face aux distributions d'actions gratuites, et clairement défavorable lorsqu'elles sont assises sur des objectifs financiers inatteignables, voire néfastes pour l'entreprise. Elle a ainsi **dénoncé les modalités du plan « Partageons »**, et **démontré l'échec inéluctable** d'une opération... qui s'est terminée par **l'annulation pure et simple de la distribution d'actions gratuites !**

Vous avez des questions ?

3 de nos candidats se tiennent à votre disposition pour vous répondre :

- **Sébastien Crozier - 06 86 27 32 72**
Président de la CFE-CGC Orange
- **Patrice Brunet - 06 89 30 40 23**
Président de l'ADEAS
- **Hélène Marcy - 06 71 27 05 86**
Administratrice Orange
représentant les personnels actionnaires

La CFE-CGC Orange, avec le soutien de l'ADEAS, poursuivra sa défense énergique de l'intérêt collectif des personnels actionnaires, avec d'autant plus de poids qu'elle aura de sièges dans le nouveau Conseil de Surveillance Cap'Orange.

Ne vous faites pas voler vos voix !

La Direction a toujours tenté de conserver le pouvoir dans les Conseils de Surveillance, afin de disposer d'un poids décisif dans les votes en Assemblée Générale... et elle avance masquée derrière des associations qu'elle finance en quasi-totalité, et qui, comme certaines organisations syndicales, **votent toujours exactement comme la Direction**.

L'ADEAS **ne perçoit aucune subvention de la Direction**, pour défendre **en toute indépendance** l'intérêt collectif des personnels actionnaires d'Orange, au sein d'une entreprise pérenne préservant les emplois.

La CFE-CGC siège depuis l'origine dans tous les fonds du PEG d'Orange. Avec l'ADEAS, elle vous propose, **en abonnement gratuit et en accès libre**, une **lettre de l'Épargne et de l'Actionariat Salariés**, des actus et des **Flashs pratiques**, qui permettent à chacun de mieux gérer son épargne salariale, mais aussi **de connaître, en toute transparence, nos actions et nos votes sur les résolutions présentées en Assemblée Générale des Actionnaires**.

Tout le monde ne peut pas en dire autant...



www.cfecgc-orange.org



Retrouvez sur nos sites et réseaux sociaux

- la version électronique de ce texte avec les **liens cliquables** vers les articles et documents cités

- le trombinoscope de nos 16 candidats

- au fil de la campagne, les réponses aux questions les plus fréquemment posées sur cette élection.

bit.ly/CapOrange2017



@ADEASOrange

#CapOrange2017